

Gérard TAYEB
Les Viguières, Lot n°11
50 Av. Paul Dalbret
13013 Marseille
Tel: 04.91.05.15.12 (domicile)
04.91.28.89.56 (bureau)
Fax: 04.91.67.44.28

le 22 février 2003

à

Automobiles Peugeot
Relations Clientèle
Case 500
BP 0116
75761 Paris Cedex 16

Messieurs,

Je m'adresse à votre service pour vous rapporter une situation qui résulte (à mon sens) d'une piètre qualité de service de la part de mon garage Peugeot, et ceci à mon détriment. Je commence par vous faire un historique de la situation:

J'ai commandé le 06/03/99 une Peugeot 206 1.4 XT Premium au garage Peugeot Canavese, 13190 Allauch. J'ai souscrit lors de la commande un contrat Prévision (40 000 km ou 4 ans). Le véhicule m'a été livré le 07/05/99, n° de série VF3 2AKFXE 40307495.

Je passe sur quelques péripéties dues au fonctionnement aléatoire de la condamnation centralisée des portières, et à l'autoradio qui se verrouillait. Ces problèmes sont apparemment maintenant résolus, au titre de la garantie.

26/10/99 (5 mois et 19 jours après la livraison), 5059 km: visite de garantie des 10 000 km ou 6 mois, au garage Canavese. Pas de facture ni de relevé d'intervention délivré (uniquement un tampon sur le carnet d'entretien).

09/06/01 (2 ans, 1 mois et 2 jours après la livraison), 25 809 km: visite des 30 000 km ou 2 ans, au garage Canavese. Contrôle des plaquettes de freins (voir facture jointe), mais pas de changement des plaquettes qui sont toujours celles d'origine..

22/09/01, 30 180 km: je fais changer les pneus avant chez un accessoiriste (Feu Vert), qui me signale à cette occasion que
- d'une part les plaquettes de freins avant sont complètement usées,
- d'autre part la géométrie du train avant doit être réglée, les pneus s'étant usés de façon anormalement dissymétrique.

29/09/01, 30 462 km: le garage Canavese remplace les plaquettes de freins avant (voir relevé d'interventions joint) au titre de la garantie Prévision.

05/10/01, 30 814 km: le garage Canavese règle la géométrie du train avant, et cela à mes frais (voir facture jointe).

15/11/02, (3 ans, 6 mois et 8 jours après la livraison), 45 212 km: visite intermédiaire des 45 000 km ou 3 ans, au garage Canavese. Pas de facture ni de relevé d'intervention délivré (uniquement un tampon sur le carnet d'entretien).

Début février 2003, kilométrage approximatif 48 000 km: bruits de freinage.

09/02/03: en démontant la roue, je m'aperçois qu'une des plaquettes n'a plus de garniture, et que le disque avant gauche est hors d'usage.

11/02/03 (3 ans, 9 mois et 4 jours après la livraison), 48 715 km: j'amène mon véhicule au garage Canavese en expliquant la situation et en demandant une prise en charge des dommages. On me répond que c'est impossible, qu'il s'agit de problèmes d'étriers, et qu'on va changer les étriers (à mes frais). Je refuse cette intervention.

11/02/03: devant l'urgence de la situation, puisque le véhicule est inutilisable et qu'il est impossible de s'entendre avec le garage Canavese, j'achète disques et plaquettes chez Peugeot, et je les monte moi-même (facture jointe).

Il me semble donc que le garage Canavese est fautif sur plusieurs points:

- Non signalement de l'usure des plaquettes lors de la révision du 09/06/01. Les plaquettes avaient alors 25 809 km, et elles étaient usées puisqu'elles ont dû être changées peu après, à ma demande.
- Refus de prendre en charge le réglage de la géométrie du train avant au titre du contrat Prévision, lors de l'intervention du 05/10/01.
- Non signalement de l'usure des plaquettes lors de la révision du 15/11/02. Deux mois et demi et 2500 km plus tard, la plaquette complètement usée détruit le disque AV gauche.
- Proposition farfelue du 11/02/03 consistant à changer les étriers de freins à mes frais, alors que la cause quasi évidente des problèmes est une négligence du garage Canavese au cours de la révision précédente du 15/11/02.

Certain du bien fondé de ma requête que je vous laisse également apprécier, je m'attends au remboursement des frais suivants:

- 43.85 € pour le réglage de la géométrie du train avant (qui aurait dû être prise en charge par le contrat Prévision),
- 139.22 € correspondant à la facture de SIAP Peugeot du 11/02/03 (disques et vis de fixation, plaquettes).
- les 2 heures de main d'œuvre qui correspondent au forfait Peugeot pour le remplacement des disques et plaquettes (que j'ai effectué moi-même),
- 14.10 € correspondant au montant du filtre à pollen que je viens acheter chez Peugeot, voir facture jointe. Il n'a jamais été changé par le garage Canavese, bien qu'il soit explicitement mentionné dans la notice d'entretien qu'il "doit être contrôlé lors de chaque visite dans le réseau Peugeot". Il me semble qu'il aurait donc dû être changé au titre du contrat Prévision,

- si l'on se réfère aux "Engagements du Réseau Peugeot" (copie jointe): sauf erreur de ma part l'engagement n° 4 n'a pas été tenu, tandis que l'engagement n° 5 n'a jamais été tenu (je n'ai jamais reçu de bilan de santé à la suite des interventions du garage Canavese). Normalement, chacun de ces engagements non tenus devrait donner lieu à compensation (6 mois de garantie supplémentaire pour le n° 4, et 20 € pour le n° 5)...
- 19.5 € pour l'achat effectué le 11/02/03 de la Revue Technique Automobile "Peugeot 206 moteurs essence", en vue du remplacement des disques de freins et des plaquettes,
- 22 € pour l'achat effectué le 11/02/03 du "Manuel d'entretien et réparation Auto Haynes, Peugeot 206", en vue du remplacement des disques de freins et des plaquettes,
- et comment évaluer le temps perdu à aller chercher les pièces de rechange, les manuels, la constitution de ce dossier,...

Je terminerai en faisant remarquer que je suis extrêmement déçu par les prestations du garage Canavese (chez qui j'avais de plus acheté mon véhicule). J'avais souscrit le contrat Prévision pour "être tranquille" pendant au moins les premières années de la vie de cette voiture. Il semble que la souscription de ce contrat a eu l'effet inverse. Si je n'avais pas souscrit ce contrat, j'aurais dû payer les fournitures lors des révisions (plaquettes de freins par exemple), et il est probable que dans ce cas le garage Canavese me les aurait remplacées sans hésitation à chaque révision.

Il n'en reste pas moins que, mis à part les négligences du garage auquel j'avais fait confiance (et avec qui j'espère ne plus avoir affaire), je suis globalement très satisfait de cette voiture. J'espère que les autres prestataires Peugeot à qui je confierai mon véhicule à l'avenir se montreront plus professionnels.

En espérant recevoir bientôt une suite favorable à ce courrier, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Gérard TAYEB

Pièces jointes:

- photographies
- copie des "Engagements du Réseau Peugeot"
- copie du carnet d'entretien montrant les révisions effectuées
- copie de la facture de la révision du 09/06/01
- copie du relevé d'interventions du 29/09/01
- copie de la facture du 05/10/01 pour le contrôle de la géométrie du train avant
- copie de la facture de SIAP Peugeot du 11/02/03
- copie des tickets de caisse pour l'achat des deux manuels
- copie de la facture de SIAP Peugeot du 18/02/03

PS: une copie de ce dossier peut être consultée sur la page
<http://gerard.tayeb.free.fr/misc/206/>

État de la plaquette changée le 11/02/2003:



Et le disque hors d'usage, raboté par la plaquette:



*Copié le 15/02/03 sur <http://www.peugeot.fr/>
(pour accéder à la page: dans le champ "Recherche dans le site", taper "engagements")*

Les Engagements du Réseau Peugeot

ENGAGEMENT N°1 :

Avant chaque intervention, nous nous engageons à vous communiquer une estimation (1) chiffrée immédiatement ou par téléphone.

Nous vous remettons un chèque service de 50 € à faire valoir sur une prestation de service après-vente si cet engagement n'est pas respecté.

ENGAGEMENT N°2 :

Quand vous achetez une Occasion du Lion, nous vous laissons 10 jours pour changer d'avis et choisir une autre Occasion du Lion.

Nous vous échangeons votre véhicule si vous n'êtes pas satisfait. (2)

ENGAGEMENT N°3 :

Pour que vous puissiez essayer votre véhicule neuf avant de l'acheter, chacune de nos concessions dispose d'un parc de 10 véhicules d'essai, minimum.

Nous vous prêtons un véhicule de la gamme souhaitée pendant un week-end si vous n'avez pas pu essayer ce véhicule sur rendez-vous.(3)

ENGAGEMENT N°4 :

Dans les 6 mois avant la fin de la garantie de votre Peugeot neuve, nous vous contactons pour vous proposer un rendez-vous pour une vérification gratuite.(4)

Nous prolongeons la période de garantie de 6 mois si vous n'êtes pas contacté avant son expiration .

ENGAGEMENT N°5 :

A chaque intervention, un bilan de santé (5) gratuit sera effectué sur votre véhicule.

Nous vous remettons un chèque service de 20 € à faire valoir sur votre prochain achat ou prestation de service après-vente si cet engagement n'est pas respecté.

(1) Estimation du coût des réparations réalisée selon état apparent du véhicule non constitutive d'un devis.

(2) Dans le réseau Occasions du Lion participant selon les conditions générales de vente Occasions du Lion.

(3) Selon les conditions générales du prêt.

(4) Vérification effectuée sur la base des contrôles Peugeot.

(5) Vérification effectuée sur la base des contrôles Peugeot, Révisions Peugeot ou Pré-contrôle Peugeot.

Les modalités de l'opération Engagements du Réseau Peugeot sont disponibles dans les points de vente participants.

Révision Moteur à Essence

<p style="text-align: center;">VISITE DE GARANTIE</p> <p style="text-align: center;">30 000 km ou 6 mois</p> <p style="text-align: center;">Gilbert CANAVESE</p> <p>Date <u>26.08.01</u> / PEUGEOT</p> <p>Kilométrage <u>660</u>, Boulevard Henri Tasso 13190 ALLAUCH</p> <p>Opérations complémentaires : ☎ 91.68.09.06 - R.M. 140.68.13</p> <hr/> <p>Niveau prochaine révision <u>A</u> à <u>30.000</u> km ou le <u>17.10.01</u></p>	<p style="text-align: center;">REVISION</p> <p style="text-align: center;">30 000 km ou 2 ans</p> <p>Date <u>9.10.01</u></p> <p>Niveau de la révision <u>25.809</u> Kilométrage Gilbert CANAVESE AGENT PEUGEOT Opérations complémentaires : 660, Avenue du Canton Vert 13190 ALLAUCH ☎ 04 91 68 09 06</p> <hr/> <p>Niveau prochaine révision <u>Intermédiaire</u> à <u>45.000</u> km ou le <u>17.10.02</u></p>	<p style="text-align: center;">VISITE INTERMEDIAIRE *</p> <p style="text-align: center;">45 000 km ou 3 ans</p> <p>Date <u>15.11.02</u></p> <div style="border: 2px solid black; padding: 5px;"> <p style="text-align: center;">GARAGE CANAVESE</p> <p style="text-align: center;">AGENT</p> <p style="text-align: center;">PEUGEOT</p> <p style="text-align: center;">660, Avenue du Canton Vert - 13190 ALLAUCH ☎ 04 91 68 09 06 - Fax: 04 91 03 73 80 Site: 071 700 07 0012 - A.R. 1512 - R.C. 0714 013</p> </div> <hr/> <p>Niveau de la révision Kilométrage..... Opérations complémentaires :</p> <hr/> <p>Niveau prochaine révision à km ou le/...../.....</p>
<p style="text-align: center;">REVISION</p> <p style="text-align: center;">60 000 km ou 4 ans</p> <p>Date/...../.....</p> <p>Niveau de la révision Kilométrage..... Opérations complémentaires :</p> <hr/> <p>Niveau prochaine révision à km ou le/...../.....</p>	<p style="text-align: center;">VISITE INTERMEDIAIRE *</p> <p style="text-align: center;">75 000 km ou 5 ans</p> <p>Date/...../.....</p> <p>Niveau de la révision Kilométrage..... Opérations complémentaires :</p> <p style="text-align: center;"><u>Gratuite</u></p> <hr/> <p>Niveau prochaine révision à km ou le/...../.....</p>	<p style="text-align: center;">REVISION</p> <p style="text-align: center;">90 000 km ou 6 ans</p> <p>Date/...../.....</p> <p>Niveau de la révision Kilométrage..... Opérations complémentaires :</p> <hr/> <p>Niveau prochaine révision à km ou le/...../.....</p>

* Gratuit si l'entretien est effectué dans le réseau PEUGEOT.



PEUGEOT

G A R A G E CANAVESE
AGENT PEUGEOT
660, AVENUE CANTON VERT

13190 ALLAUCH

Tel 04.91.68.09.06
Fax 04.91.05.75.80
R.C. RC 001406813

Siret 07170867100012

MME TAYEB CATHERINE
50 AVENUE PAUL DALBERT

13013 MARSEILLE

FACTURE DU 09/06/01 No 14977

MARQUE	MODÈLE	IMMATRICULATION	V.I.N.	KILOMÉTRAGE	V/RÉFÉRENCE	N° COMMANDE	N° CLIENT
PEUGEOT	206	472WC13	VF32AKFXE40307495	25809		17193	T107
DÉSIGNATION	RÉFÉRENCE	CT	Quantité/Temps	PRIX UNITAIRE H.T.		PRIX UNIT. NET H.T.	MONTANT H.T.
mise en circ. : 17/05/99							
* VOUS AVEZ ETE SERVI PAR JEAN LOUIS FACTURATION : STEPHANIE							
* REVISION ESSENCE NIVEAU A							
- VIDANGE MOTEUR HUILE SEMI-SYNTHET							
10-Bareme Mecanique							
- ECHANGE FILTRE HUILE							
- CONTROLES DE SECURITE							
DONT PLAQUETTES DE FREINS							
- NIVEAUX LIQUIDES + PRESSION PNEUS							
A23-HUILE VX 500	3040	2	3.50				
R31-FILTRE A HUILE	1109R0	2	1				
R31-JOINT	016430	2	1				
R31-LIQUIDE LAV VIT	9722E5	2	1				
UNE VISITE INTERMEDIAIRE SERA REALISEE GRATUITEMENT SUR VOTRE VEHICULE AVEC APPOINTS EVENTUELS.							

CT	1	2	3	4	5
BASE					
TAUX		501.68			
TVA		19.60			
		98.32			

H.T. 501.68
T.V.A. 98.32

En votre reglement Au 09/06/01

NET A PAYER FRANCS 600.00
EN EUROS 91.47

T.V.A. acquittée sur les débits.

* LE GARAGE CANAVESE VOUS REMERCIE DE VOTRE FIDELITE *
MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : Le règlement de la facture doit être effectué au comptant, au lieu de facturation, et ne fait l'objet d'aucune condition d'escompte.
Par application de l'article 33 de l'ordonnance du 1^{er} décembre 1986, dans le cas d'une vente ou d'une prestation de services réalisée pour une activité professionnelle, il sera appliqué des pénalités de retard, calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date, correspondant à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur le jour de l'exigibilité desdites sommes.
RESERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises, objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de la loi N° 80335 du 12-05-80 sur la réserve de propriété, les risques étant transférés à la charge de l'acquéreur dès la livraison des marchandises.
ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents seront ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.



PEUGEOT

G A R A G E CANAVESE
AGENT PEUGEOT
660, AVENUE CANTON VERT

13190 ALLAUCH

Tel 04.91.68.09.06
Fax 04.91.05.75.80
R.C. RC 001406813

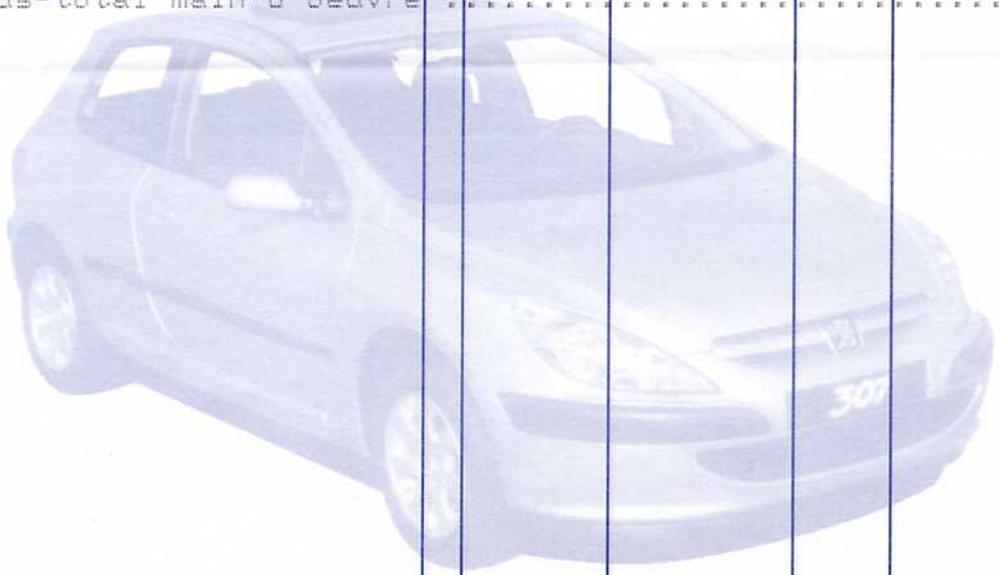
Siret 07170867100012

MME TAYEB CATHERINE
50 AVENUE PAUL DALBERT

13013 MARSEILLE

FACTURE DU 05/10/01 No 15717

MARQUE	MODÈLE	IMMATRICULATION	V.I.N.	KILOMÉTRAGE	V/RÉFÉRENCE	N° COMMANDE	N° CLIENT
PEUGEOT	206	472WC13	VF32AKFXE40307495	30814		18060	T107
DÉSIGNATION	RÉFÉRENCE	CT	Quantité/Temps	PRIX UNITAIRE H.T.		PRIX UNIT. NET H.T.	MONTANT H.T.
mise en circ. : 17/05/99							
VOUS AVEZ ETE SERVI PAR JEAN LOUIS FACTURATION : AURORE							
CONTROLE GEOMETRIE TRAIN AVANT							
10-Bareme	Mecanique	2	1	36.66			36.66
.....Sous-total main-d'oeuvre							36.66



CT	1	2	3	4	5
BASE		36.66			
TAUX		19.60			
TVA		7.19			

H.T. 36.66
TVA. 7.19

En votre reglement Au 05/10/01

NET A PAYER EUROS 43.85
EN FRANCS 287.64

TVA. acquittée sur les débits.

* LE GARAGE CANAVESE VOUS REMERCIE DE VOTRE FIDELITE *

MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : Par application de l'article 31 de l'ordonnance n° 86.1243 du 1^{er} décembre 1986, toutes nos ventes, fournitures et réparations sont payables à nos bureaux, au comptant, à la date de facturation, et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte.
Par application de l'article 33 de l'ordonnance du 1^{er} décembre 1986, dans le cas d'une vente ou d'une prestation de services réalisée pour une activité professionnelle, il sera appliqué des pénalités de retard, calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date, correspondant à une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur le jour de l'exigibilité desdites sommes.
RESERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises, objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de la loi N° 80.335 du 12-05-80 sur la réserve de propriété, les risques étant transférés à la charge de l'acquéreur dès la livraison des marchandises.
ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents seront ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.



PEUGEOT

SIAP
CONCESSIONNAIRE PEUGEOT

Société Industrielle Automobiles de Provence
Siège social : 204, Boulevard Michelet - 13008 Marseille
Site internet : www.siap.peugeot.fr
Société Anonyme au capital de 1.040.000 €
R.C.S. Marseille B 054 804 307 - Siret 054 804 307 103
Code NAF 501 Z - N° T.V.A. 67 054 804 307
SIAP Michelet - B.P. 14 - 13266 Marseille Cedex 08
Tél. : 04 91 322 322 - Fax : 04 91 322 315
SIAP Littoral - B.P. 158 - 13318 Marseille Cedex 15
Tél. : 04 91 62 89 89 - Fax : 04 91 62 89 21
SIAP Lombard - B.P. 64 - 13378 Marseille Cedex 11
Tél. : 04 91 18 13 13 - Fax : 04 91 18 13 35
SIAP Richelme - B.P. 87 - 13673 Aubagne Cedex
Tél. : 04 42 82 52 00 - Fax : 04 42 82 52 30

M. TAYEB

N° Vert Peugeot Assistance : 0 800 44 24 24

VOUS AVEZ ÉTÉ ACCUEILLI PAR HAUGER JEAN CLAUDE

FACTURE en Euro N° 2703040

SIAP LITTORAL le 11.02.2003 BO

N° DOCUMENT	N° CLIENT	VOTRE COMMANDE	MARQUE	V.I.N.	N°IMMATRICULATION	KILOMÉTRAGE	N° COMMANDE
	9100 1006						67552

DÉSIGNATION	N° PIÈCE	QUANTITÉ ou TEMPS	C T	PRIX UNITAIRE HORS TAXE	PRIX UNITAIRE NET HORS TAXE	MONTANT
KIT 2 DISQUES 12	67552	4246.R8	1	65,00		65,00
VIS TF 12	67552	6905.36	4	0,31		1,24
JEU 4 PLAQUETTE 12	67552	4252.12	1	50,17		50,17



DATE D'ECHEANCE: 11.02.2003

TOTAL HORS TAXE	MONTANT T.V.A. acquittées sur les débits suivant autorisation de l'administration			NET T.T.C.
	Taux intermédiaire (code 1)	Taux normal (code 2)	Taux majoré (code 3)	
116,41		22,81		139,22 E 913,22 F

COUPON A JOINDRE A VOTRE RÈGLEMENT

N° DOCUMENT	N° CLIENT	N° COMMANDE
2703040	1006	67552



MODALITÉS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures et réparations sont payable à nos bureaux au comptant à la date de facturation quel que soit le mode de règlement. Par

FEU VERT PLAN DE CAMPAGNE
13240 SEPTEMES LES VALLONS

No : 1428654 Le 11/02/03

CAISSE : T1 CAISSIER 23

00062510 REVUE TECHNIQUE AUTO 19.50

Sous-Total Euros : 19.50

TOTAL 19.50 EUR

Dont TVA a 05.50 % : 1.02 Eur

TOTAL en Francs : 127.91 Frf
(1 Euro = 6.55957 Frf)

RECU: CARTE 19.50 Eur
DATE : 11/02/03 heure : 10:28

ROUTE NATIONAL 543
04.42.02.88.88
MERCI ET A BIENTOT



NORAUTO PLAN DE CAMPAGNE
LES PENNES MIRABEAU

Tel : 04 42 10 64 10

Ouvert du Lundi au Samedi de 9H-19H

PLAQUETTES FERODO 13 47.00
0000000577994

REVUE HAYNES 206 E/D 22.00
9781859603772

= T O T A L (2) 69.00=

= T O T A L FRANCS 452.61=
(1 EURO = 6.55957 Francs)

CB EURO INTEGREE (CB) 69.00 e

TAUX	H. T.	TVA.	T.T.C.
5.50	20.85	1.15	22.00
19.60	39.30	7.70	47.00

002 2 253360 10:49:46 11/02/2003

Merci, A Bientôt

Service Consommateurs : 0800 105 106



PEUGEOT

SIAP
CONCESSIONNAIRE PEUGEOT

Société Industrielle Automobiles de Provence
Siège social : 204, Boulevard Michelet - 13008 Marseille
Site internet : www.siap.peugeot.fr
Société Anonyme au capital de 1.040.000 €
R.C.S. Marseille B 054 804 307 - Siret 054 804 307 103
Code NAF 501 Z - N° T.V.A. 67 054 804 307
SIAP Michelet - B.P. 14 - 13266 Marseille Cedex 08
Tél. : 04 91 322 322 - Fax : 04 91 322 315
SIAP Littoral - B.P. 158 - 13318 Marseille Cedex 15
Tél. : 04 91 62 89 89 - Fax : 04 91 62 89 21
SIAP Lombard - B.P. 64 - 13378 Marseille Cedex 11
Tél. : 04 91 18 13 13 - Fax : 04 91 18 13 35
SIAP Richelme - B.P. 87 - 13673 Aubagne Cedex
Tél. : 04 42 82 52 00 - Fax : 04 42 82 52 30

MME TAYEB

N° Vert Peugeot Assistance : 0-800 44 24 24

FACTURE en Euro N° 2703222 SIAP LITTORAL le 18.02.2003 BO

N° DOCUMENT	N° CLIENT	VOTRE COMMANDE	MARQUE	V.I.N.	N°IMMATRICULATION	KILOMÉTRAGE	N° COMMANDE
	9100 1006						58508

DÉSIGNATION	N° PIÈCE	QUANTITÉ ou TEMPS	C T	PRIX UNITAIRE HORS TAXE	PRIX UNITAIRE NET HORS TAXE	MONTANT
FILTRE A POLLEN12 58508	6447.AZ	1	2	11.79		11.79



DATE D'ECHEANCE : 18.02.2003

TOTAL HORS TAXE	MONTANT T.V.A. acquittées sur les débits suivant autorisation de l'administration			NET T.T.C.
	Taux intermédiaire (code 1)	Taux normal (code 2)	Taux majoré (code 3)	
11.79		2.31		14.10 E 92.49 F

COUPON A JOINDRE A VOTRE RÈGLEMENT

N° DOCUMENT	N° CLIENT	N° COMMANDE
2703222	1006	58508
180203		14,10 E



OCCASIONS DU LION

PEUGEOT *Rapide*

* Sauf Lombard



Michelet
Littoral
Lombard
Richelme (en cours)

MODALITÉS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures et réparations sont payables à nos bureaux au comptant, à la date de facturation quel que soit le mode de règlement. Par application de l'article 3 de la loi n°92-1442 du 31 décembre 1992 relative aux délais de paiement entre les professionnels, il sera appliqué des pénalités de retard calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, à savoir celui égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de la date d'exigibilité des dites sommes.
RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises, objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de la loi n°80-335 du 12-05-80 sur la réserve de propriété, les risques étant transférés à la charge de l'acquéreur dès la livraison des marchandises.
ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation, les tribunaux compétents seront ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.